



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

Service de l'instruction publique et de l'action pédagogique
Sous-direction des savoirs fondamentaux et des parcours
scolaires

Paris, le **25 NOV. 2020**

DGESCO A1
n° 2020-0023
Affaire suivie par :
Pierre LAPORTE
Tél : 01 55 55 02 28
Mél : pierre.laporte@education.gouv.fr

Le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports

à

Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie

Mesdames et Messieurs les directeurs académiques
des services de l'éducation nationale

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Objet : quatre centième anniversaire de la naissance de La Fontaine ; concours « Fête des *Fables*, faites des fables ! »

En 2021, le quatre centième anniversaire de la naissance de Jean de La Fontaine doit être l'occasion de faire découvrir ou redécouvrir aux élèves la richesse et la beauté poétique de son œuvre. À tous les niveaux, les professeurs sont invités à **élaborer des projets pédagogiques autour des *Fables*** et, plus généralement, du genre de l'apologue, et à dire, lire, faire lire, faire écrire et illustrer des fables. Les approches interdisciplinaires, qui apportent des éclairages multiples et complémentaires tant pour la lecture et l'étude des textes que pour l'écriture d'apologues et la création d'illustrations, ou encore pour la découverte de la résonance des fables de La Fontaine dans les autres champs artistiques, seront encouragées. **Les académies veilleront à relayer et valoriser autant que possible les projets réalisés.**

Pour fêter cet anniversaire, le ministère organise aussi un **grand concours national, « Fête des *Fables*, faites des fables ! »**. Les élèves sont invités à **écrire une fable** (en prose ou en vers) et à **l'accompagner d'une illustration originale** (dessin, photographie, collage, montage...), individuellement ou collectivement, selon des formats variables, du binôme à une classe entière ou à des groupes d'élèves inter-classes et/ou inter-niveaux. Les thèmes des fables sont libres, aussi divers que le sont ceux abordés par La Fontaine.

Le concours comporte trois catégories, école, collège, lycée ; les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles et en classe de BTS peuvent concourir dans la catégorie « lycée ». Les principales étapes en sont les suivantes :

Le premier tour se déroule **au niveau de l'école ou de l'établissement** :

- Les professeurs volontaires organisent la participation de leurs élèves au concours et les accompagnent dans l'écriture d'une fable et dans la réalisation de son illustration. Ils favorisent si possible la coopération entre les élèves, les classes, les niveaux. En collège et en lycée, c'est aussi l'occasion de conduire un projet interdisciplinaire.
- Chaque école, collège ou lycée organise librement la sélection des trois meilleures créations de

l'établissement à partir de l'ensemble des fables écrites par les élèves, tous niveaux de classe confondus. **Tout élève de l'école ou de l'établissement, même s'il n'est pas scolarisé dans une classe engagée par un de ses professeurs dans le concours, peut y participer s'il le souhaite** ; son travail fait nécessairement partie du processus interne de sélection des meilleures créations.

- Les trois fables retenues et leurs illustrations sont transmises à la délégation académique à l'action culturelle de l'académie en format numérique (PDF pour le texte, JPEG ou PNG pour son illustration), au plus tard le 10 avril 2021 ; les services académiques organisent les modalités de transmission des fichiers, en recourant à un serveur de fichiers par exemple.
- Les établissements précisent systématiquement la catégorie du concours concernée (école, collège ou lycée), leurs coordonnées complètes, et les noms et prénoms des élèves ainsi que le niveau de classe de chacun d'eux, mais ces éléments n'apparaissent pas sur les créations (texte et illustration) afin de préserver l'anonymat au tour suivant.

Le deuxième tour est académique :

- **Un jury académique est constitué**, composé d'un **inspecteur de lettres** (IPR ou IEN-ET/EG valence lettres), **réfèrent du concours**, du délégué académique à l'action culturelle, d'IEN (ET/EG et CCPD) et, à la discrétion des académies, de partenaires et personnalités extérieurs du monde éducatif et culturel.
- À partir des créations anonymées (n'apparaissent ni l'école ou l'établissement d'origine, ni les noms des candidats), le jury sélectionne les trois créations (une par catégorie, école, collège, lycée) retenues pour le tour national.
- Il peut en outre procéder à des remises de prix académiques, avec un palmarès plus large (les trois meilleures créations académiques par catégorie par exemple) ; les créations sélectionnées font l'objet d'une valorisation.
- Les trois fables retenues et leurs illustrations sont transmises à la direction générale de l'enseignement scolaire en format numérique, sur un site collaboratif Pléiade dédié, au plus tard le 17 mai 2021. Les académies précisent la catégorie du concours concernée (école, collège, lycée), les coordonnées complètes des établissements, et les noms et prénoms des élèves ainsi que le niveau de classe de chacun d'eux, mais ces éléments n'apparaissent pas sur les créations (texte et illustration) afin de préserver l'anonymat au tour suivant.

La finale est nationale :

- À partir des créations anonymées, un jury national, rassemblant inspecteurs généraux, universitaires, professeurs, écrivains, illustrateurs... sélectionne trois créations par catégorie.
- Le palmarès est proclamé au début du mois de juin 2021, et les lauréats sont récompensés lors d'une cérémonie officielle à Château-Thierry, ville natale de La Fontaine.

Une page eduscol rassemble des orientations et des ressources pédagogiques pour aider les professeurs à travailler sur La Fontaine et sur l'apologue avec leurs élèves et toutes les informations nécessaires à la participation au concours : <https://eduscol.education.fr/2362/en-2021-fetons-la-fontaine>

Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations dès à présent auprès des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, des inspecteurs de l'éducation nationale, des chefs d'établissement, des directeurs d'école, des délégués académiques à l'action culturelle, des conseillers pédagogiques et des professeurs, et d'encourager et faciliter la participation à ce concours.

Je vous remercie vivement pour votre contribution à la réussite de cette célébration.

